

**CSE OI
VEAUCHE**

**COMITE SOCIAL et
ECONOMIQUE**
*2 rue Abbé Delorme
42340 VEAUCHE*

Tél. : **04-77-36-14-77**
Port : **06-46-29-43-63**
Email :
ceoiveauche@gmail.com

REGLEMENTS ALLOCATIONS NAISSANCE MARIAGE ET PACS 2025

NAISSANCE :

Cette allocation est versée sous forme d'un bon d'achat lors de la naissance d'enfants de **personnel d'actifs et en CDI**, sur présentation d'un acte de naissance, son montant est de **120 euros**.

En cas de naissance multiple, elle sera multipliée par le nombre de naissance.

En cas d'adoption, cette allocation sera versée également.

CAS PARTICULIERS :

Si une famille est constituée de deux actifs, l'allocation est doublée.

MARIAGE ET PACS:

Cette allocation est versée sous forme d'une carte cadeau pour le mariage ou le pacs de **personnel actifs en CDI** sur présentation d'un acte officiel de mariage ou de pacs délivré par la mairie. Son montant est de **120 euros**.

CAS PARTICULIERS :

Lors du mariage ou le Pacs de deux actifs, l'allocation est doublée.